



Union Familiale della Faille, ASBL

Siège social : Square Vergote, 12 boîte 1, 1200 Bruxelles

Assemblée Générale 2016 à l'Abbaye de Nizelles

Procès-verbal

La 73^{ème} Assemblée Générale della Faille s'est tenue le dimanche 25 septembre 2016 à l'Abbaye de Nizelles à Ophain-Bois-Seigneur-Isaac, à l'aimable invitation de nos cousins, Yves et Marie-Bérengère Leverghem et Nicolas et Nathalie Leverghem. La journée débuta par la messe familiale, célébrée par l'Abbé Pascal Seveni dont l'homélie fut particulièrement remarquée. Elle fut suivie d'un excellent déjeuner offert par nos hôtes du jour dans ce magnifique cadre et, comme de coutume, les convives eurent toujours autant de plaisir à se retrouver...

Sont présents :

- la Baronne della Faille d' Huisse (Gaëtane), le Baron della Faille d' Huisse, le Baron Patrick della Faille d' Huisse et leurs enfants, le Baron Amaury della Faille d' Huisse, Monsieur et Madame Philippe Coget, le Baron et la Baronne Ghislain della Faille d' Huisse, le Baron Guy della Faille d' Huisse, le Baron Loïc della Faille d' Huisse, le Baron Bernard della Faille d' Huisse van den Hecke de Lembeke et son fils, Guillaume, Monsieur et Madame Guy Massange de Collombs, Madame Jean-William Grisard de la Rochette, Monsieur et Madame Jean-Michel van Dievoet, le Comte et la Comtesse della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Hervé della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Ludovic Lamarche, Madame Yannick Smets, Monsieur et Madame Bertrand de Schietere de Lophem, Monsieur et Madame Ladislav della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Tanguy della Faille de Leverghem, Monsieur Xavier della Faille de Leverghem, Madame André della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Bernard de Callataÿ, Monsieur et

Madame Paul de Lalieux de la Rocq, Monsieur et Madame Noël Biebuyck, Monsieur et Madame Michel de Vuyst, Monsieur Jean-Charles della Faille de Leverghem, Monsieur Pierre della Faille de Leverghem, Monsieur Gonzague della Faille de Leverghem, Monsieur Luc della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Joseph della Faille de Leverghem, Mademoiselle Wivine della Faille de Leverghem, Monsieur Aurian della Faille de Leverghem Monsieur et Madame Hubert della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Henri della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Benoît della Faille de Leverghem, Monsieur Charles-Antoine della Faille de Leverghem, Madame Cédric Osterrieth, Monsieur François della Faille de Leverghem, Monsieur et Madame Eric della Faille de Leverghem, Monsieur Arnould della Faille de Leverghem et Madame Arnold de Decker,

Inscrits et excusés : Vicomte et Vicomtesse della Faille de Waerloos, Baronne Patrick della Faille d’Huyse, Madame Philippe della Faille de Leverghem, Monsieur Léopold della Faille de Leverghem et Madame Lily van Melckebeke van den Nieuwenhuysen.

1. Allocution du Président

« Mes chères cousines, mes chers cousins,

Je tiens tout d’abord à remercier nos cousins, Le Comte et la Comtesse Yves della Faille de Leverghem ainsi que leurs enfants, Nicolas et Nathalie, qui nous reçoivent dans ce magnifique cadre de l’Abbaye de Nizelles. Ils nous offrent une fois encore la joie et le privilège de nous retrouver en famille pour cette 73^{ème} Assemblée Générale de notre Union Familiale.

L’année dernière, on ne s’en souviendra jamais assez, a été marquée par un évènement exceptionnel que fut le 500^{ème} anniversaire de la naissance de notre ancêtre commun vénéré, Jean le Vieil. Le Conseil d’Administration a jugé utile d’éditer une petite plaquette souvenir qui vous sera remise à l’issue de l’assemblée et que vous pourrez conserver religieusement dans vos bibliothèques. Cette plaquette répond simplement au vœu, exprimé par certains, de ne pas abandonner les publications « papier » au moment où le tout à internet nous amène souvent à donner la priorité à la documentation électronique et oublier ainsi le charme du papier et la possibilité de compulsier un beau document.

Notre plaquette résume les 4 évènements familiaux que nous avons organisés et présente un reportage photo qui permettra à nos descendants de voir à quoi nous ressemblions en 2015.

Une vidéo a été réalisée lors de notre AG à Anvers le 4 octobre dernier et est, en principe, accessible sur le site internet. Vous vous souviendrez aussi de la commande de plateaux commémoratifs et peut-être vous demandez-vous où cela en est ? Et bien, j’ai le plaisir de

vous confirmer que les livraisons vont commencer, j'en ai déjà 4 que je peux distribuer ici, les autres vont suivre sous quinzaine. Le retard accusé est dû à la mort de l'artisan qui m'avait fait les premiers plateaux et j'ai dû attendre que sa femme reprenne ses affaires pour continuer le processus....

Cette année 2015 restera inoubliable et je tiens encore à féliciter le Conseil d'Administration pour le soin et le dévouement qu'il a apporté à l'organisation de cette belle année du souvenir. Cela restera, sans aucun doute, un des plus beaux évènements organisés par l'Union Familiale, accomplissant ainsi et avec quel brio, son objet social.

Cette année, et dans le prolongement des retrouvailles familiales organisées au cours de l'année dernière, le Conseil d'Administration a organisé, avec l'aide de notre cousin Thierry Leverghem, un rallye touristique « Old Timer » mais qui accueillit aussi les « Young Timer » et qui nous a menés de Hulsonniaux (entre Dinant et Ciney), où Marina et moi avons donné rendez-vous à 25 participants dans une douzaine de voitures, jusqu'à la Neuve Cour chez nos cousins, Arnould et Sophie Leverghem, en passant par les châteaux royaux du Domaine de Ciergnon et la haute Lesse ; un concours de pique-nique, gagné par Gaby (épouse d'Henry Leverghem), a eu lieu lors du déjeuner au château d'Hamerenne, chez les cousins Radzitsky de Thierry Leverghem qui nous ont très gentiment reçus dans leur jolie propriété qu'ils rénovent avec courage et enthousiasme. Ensuite, nous sommes repartis pour la Neuve Cour en passant par le château de Deulin et les magnifiques propriétés du Condroz namurois, avec, entre autres, Pailhe, Saint-Fontaine, et tant d'autres manoirs que nous avons pu admirer dans leurs écrins de verdure.

Arnould et Sophie Leverghem nous ont reçus, comme d'habitude, merveilleusement bien et notre journée, qui ne fut émaillée d'aucun incident technique, s'est clôturée avec une petite remise de prix autour d'un délicieux morceau de tarte et un verre de champagne.

Vu les commentaires enthousiastes de tous les participants, Thierry Leverghem a accepté de nous organiser en 2017 une nouvelle édition de la désormais « della Faille Classic ». L'itinéraire est en cours de sélection et au milieu de plusieurs alternatives, il devrait nous conduire en pays flamand du côté d'Ypres. A confirmer dans les invitations que vous recevrez à la fin du premier trimestre. Vous recevrez, dans les prochaines semaines, un « Save the Date » afin de pouvoir bloquer vos agendas.

Cette année a vu nos grands chantiers évoluer : l'iconographie a été enrichie. Il se trouve aussi que, grâce à ma cousine Nathalie Leverghem et son mari, j'ai eu l'occasion de mettre la main sur deux tableaux représentant Henry Stier et sa femme Peters d'Aertselaer, qui détenaient la fameuse collection de tableaux pendant la révolution française et qui l'ont sauvée en l'emmenant en émigration aux Etats-Unis où ils acquirent un beau domaine de 400 ha et y construisirent le manoir de Riversdale dans la périphérie de Washington. Ils côtoyaient la bonne société de l'époque et étaient, dit-on, intimes de Georges Washington dont ils étaient voisins de campagne. Devenue « collection della Faille » au 19^{ème} siècle, les

deux tableaux que j'ai acquis portent, au dos du cadre, une étiquette armoriée à nos armes et une mention « Collection della Faille ».

La digitalisation des archives est, quant à elle, en cours grâce au dévouement de notre cousin Bernard de Callataÿ. Celui-ci vous fera un petit exposé de l'état d'avancement de ses travaux un peu plus tard. Mais le travail dans lequel il s'est engagé est énorme. Depuis l'an dernier, il a passé une trentaine de jours à Huysse et il a déjà digitalisé 14 caisses sur les 150 que la salle des archives compte, soit plus de 40.000 feuillets sur un total estimé de 400.000 !

Nous pouvons, je crois, saluer ce travail de bénédictin qui doit permettre de mieux protéger nos archives et de les rendre aussi plus facilement exploitables.

La modernisation de notre site Internet familial et la publication du bulletin restent, par ailleurs, des préoccupations et des priorités. Il est utile de rappeler que, pour le bulletin, nous avons besoin d'articles et nous devons dire que, petit-à-petit, la matière vient. Mais reste la main d'œuvre...Aujourd'hui ce sont Pascale, Marie-Martine, Anjali et Marina qui portent à bout de bras ce travail. Qu'elles soient ici remerciées encore une fois et du fond du cœur mais, pour que ce projet vive, il faut qu'il y ait de la relève et donc, si vous ne manifestez pas plus d'enthousiasme, il est probable qu'un jour où l'autre ce travail ne sera plus possible.

Je suis certain, qu'en allant surfer sur notre site, vous découvrirez des tas de choses intéressantes qui vous inciteront à contacter le secrétariat pour contribuer à son enrichissement et son évolution. Un site internet qui n'est pas visité est virtuellement mort ; venez donc nombreux nous visiter. Je sais qu'il y a eu des problèmes de mots de passe mais ils vont être résolus incessamment, la liste des E-mails des membres étant fautive et souvent incomplète, ce qui n'est plus le cas. »

Le Président signale à l'Assemblée qu'il a eu en ligne notre cousin, le Père Michel Leverghem, toujours très attaché à la famille, et qui nous transmet toutes ses amitiés.

2. Approbation du Procès-Verbal de l'A.G. 2015

Tanguy Leverghem résume en quelques mots ce procès-verbal qui est ensuite approuvé par l'Assemblée. Le texte intégral du procès-verbal de l'A.G. 2015 figure dans le livre des Assemblées Générales que les membres sont invités, s'ils le souhaitent, à signer en fin de réunion. Les procès-verbaux des A.G. seront également consultables sur le site familial.

3. Approbation des comptes 2015 et présentation du budget 2017

Patrick Huysse, trésorier, présente les comptes et les dépenses importantes qui vont devoir être engagées dans le cadre des grands projets. Il souligne que les dépenses de l'année 2015

ont été beaucoup plus conséquentes que celles des autres années ; cela s'explique par les dépenses liées aux grands projets familiaux dont la digitalisation des archives et surtout par les visites culturelles et festivités du 500^{ème} anniversaire de la naissance de Jean Le Vieil.

Il est à remarquer que les recettes, quant à elles, restent fort modestes. Patrick Huysse rappelle que le paiement des cotisations, pourtant minimales, demeure toujours un problème épineux dans la famille. Le montant des primes de réussite en 2015, par exemple, dépasse le montant des cotisations perçues, ce qui n'est pas normal. Seuls les membres en ordre de cotisation recevront les différentes primes attribuées par l'U.F.

Pour essayer de résoudre ce problème, le paiement des cotisations a été, pour la première fois, demandé en début d'année avec, pour conséquence, le non-paiement de la majorité d'entre elles ou le double paiement de celles-ci, ce qui implique un travail supplémentaire pour la secrétaire et le trésorier. Ce système sera donc abandonné.

Certains proposent que le bulletin ne soit envoyé qu'aux membres en ordre de cotisation ; les autres ne recevront que la page de garde et, s'ils souhaitent recevoir l'entièreté du bulletin, ils devront se mettre en ordre.

Benoît Leverghem lance un appel à tous et en particulier aux jeunes pour qu'ils fassent l'effort de payer régulièrement leur cotisation ; Ladislas Leverghem suggère le paiement d'une amende éventuelle et rappelle que, selon les statuts de l'U.F., seuls les membres en ordre de cotisation ont le droit d'assister à l'Assemblée Générale annuelle ; Pascale Leverghem souligne que même les cotisations antérieures devraient être apurées d'après ces mêmes statuts. Yves Leverghem suggère l'idée d'une cotisation à vie mais cela semble compliqué pour les jeunes de la famille.

Pour revenir aux comptes 2015 et au budget 2017, la prudence doit être de mise étant donné que les projets familiaux exigent de gros investissements et que les recettes sont moindres vu qu'il n'y a plus de dividendes depuis que les avoirs familiaux sont placés chez TreeTop. Toutefois, au vu des comptes des années précédentes, la situation financière de nos avoirs reste tout à fait correcte.

Cécile de Lalieux aurait aimé que les dépenses importantes, comme celles liées au 500^{ème} anniversaire, soient plus détaillées, reprenant, par exemple, le prix des invitations, la location du Flandria, le paiement des guides... ; elle soulève l'adéquation entre les frais de l'AG et les recettes, surtout avec le budget prévu.

Patrick la rassure, ayant un dossier d'évolution des comptes année par année ; il en ressort que les tendances sont plutôt identiques, sauf en 2015 où les dépenses ont augmenté pour les raisons citées ci-dessus.

Certains membres trouvent que les différents postes des dépenses et des recettes du budget 2017 ne sont pas suffisamment clairs, notamment le « fonds des œuvres » et l'iconographie.

Les membres sont, en effet, invités à offrir des dons pour 3 postes bien précis : le bulletin, l'iconographie et les archives et enfin le soutien aux prêtres de la famille. Ces trois rubriques doivent être mentionnées explicitement dans les dépenses et les recettes du budget et les dons versés par les membres doivent être attribués aux postes souhaités, ce qui est déjà le cas actuellement. Il est normal, par exemple, que les dons aux prêtres de la famille dans les recettes correspondent au même montant du côté des dépenses.

Paul de Lalieux marque son inquiétude quant à l'investissement familial limité à TreeTop. Quid si TreeTop tombait en faillite ? Patrick rappelle qu'un fonds TreeTop est plus diversifié que l'investissement dans 2 ou 3 actions comme c'était le cas auparavant. De plus, en cas de faillite chez TreeTop, l'Union Familiale della Faille reste propriétaire de ses avoirs.

Hervé Leverghem prend la parole et invite les membres de la famille à se montrer généreux dans leurs dons, sachant que les frais de digitalisation des archives seront très élevés d'après le budget 2017. Il rappelle que les deux objectifs principaux de la création de l'asbl U.F. della Faille concernaient le rapprochement entre cousins des différentes branches et la préservation des archives.

Concernant le site web, Luc Leverghem suggère la création d'un annuaire des professions des membres ; Bernard de Callataÿ dit qu'il existe déjà un lien url sur les fiches des membres permettant d'avoir accès aux professions pour autant que celles-ci soient communiquées.

Arnould propose que, dès qu'une information intéressante est communiquée sur le site, un mail et/ou un système d'alerte soient envoyés aux membres pour les inviter à consulter le site ; cela le rendrait plus dynamique et c'est l'un des buts de sa création.

Marie-Thérèse d'Oreye demande où en est la publication d'un recueil « papier » des tableaux des membres de la famille recensés et accompagnés d'une note biographique. Arnould répond que tous les tableaux transmis sont visibles dans la partie « iconographie » du site ; une publication iconographique est prévue quand on aura récolté suffisamment de tableaux.

Après ces longs échanges, **les comptes 2015 et le budget 2017** sont approuvés par l'Assemblée.

4. Décharge aux administrateurs

Cette année, il n'y a pas de changement au niveau du Conseil d'Administration.

Décharge est donc donnée par l'Assemblée Générale aux administrateurs.

5. Accueil des nouveaux membres

Nous avons le plaisir d'accueillir deux nouveaux membres qui ont atteint l'âge de 18 ans depuis l'A.G. de 2015. Il s'agit de :

- Gatien della Faille d'Huyse, fils de Stéphane et Marie-Ange Huyse et de
- Noémie della Faille d'Huyse van den Hecke de Lembeke, fille de Vincent et Marcelle Huyse, cousins habitant en France.

6. Événements familiaux, soutien aux prêtres de la famille, nouvelles des jeunes et résultats d'études

Benoît Leverghem passe ensuite en revue les membres de la famille qui nous ont quittés depuis la dernière Assemblée Générale et présente à leurs proches ses plus sincères condoléances.

Il s'agit des décès de :

- la Baronne Eric della Faille d'Huyse van den Hecke de Lembeke, née Baronne Claire d'Huart, décédée le 16 avril 2016,
- Monsieur Juan de Penaranda de Franchimont, époux de Marie-Luce, née Leverghem, décédé le 8 juin 2016,
- Monsieur Gérard de Kerchove d'Exaerde, veuf de Marguerite, née Leverghem, décédé le 12 juin 2016.

Le Président invite les membres de l'Assemblée à respecter une minute de silence en leur mémoire.

Il présente ensuite les autres événements familiaux :

Les fiançailles de :

- Marie-Christine della Faille d'Huyse, fille de Christian (+) et Anouchka Huyse, avec Monsieur Hervé Thibaut de Maisières,
- Géraldine della Faille de Leverghem, fille de Jean-Marie et Sylvie Leverghem, avec Monsieur Anthony le Maire,
- Pierre della Faille de Leverghem, fils de François-Xavier et Chantal Leverghem, avec la Vicomtesse Victoire de Terrasson de Montleau.

Pierre, présent à l'Assemblée, est chaleureusement applaudi.

Les mariages de :

- Sophie della Faille d'Huyse van den Hecke de Lembeke, fille de Didier et Fabienne Huyse, avec Monsieur Pierre-François Jadot,

- Le 23 juillet 2016, Rodolphe della Faille de Leverghem, fils de Joseph et Pascale Leverghem, avec Mademoiselle Philippine Buisseret.

Les naissances :

- Le 5 octobre 2015 : Joséphine Leverghem, fille de Gérald et Marie Leverghem,
- Le 12 mai 2016 : Pauline Cogels, fille de Maxime et Anjali, née Leverghem,
- Le 6 septembre 2016 : Maxime Gustin, fils de Jérôme et Larissa, née Leverghem,
- Le 15 septembre 2016 : Gatien Leverghem, fils de Thibaut et Sophie Leverghem.

Les noces d'or

Régine Leverghem prend la parole pour annoncer les noces d'or :

- Le 3 septembre 2016 de Ladislav et Anne Leverghem
- Le 10 septembre 2016 d'Eric et Régine Leverghem.

Le Président annonce ensuite **les résultats d'études supérieures et universitaires** qui ont été communiqués au secrétariat :

- Anastasia Leverghem, fille de Geoffroy et Philippine Leverghem, a réussi sa 1^{ère} année baccalauréat en gestion de ressources humaines à Namur.
- Antoinette Leverghem, fille de Geoffroy et Philippine Leverghem, a réussi sa 1^{ère} année baccalauréat en médecine aux facultés universitaires de Namur.
- Elisabeth Leverghem, fille de Diego et Chantal Leverghem, a réussi sa 2^{ème} année baccalauréat en sciences économiques à l'UCL.
- François Leverghem, fils de Benoît et Marina Leverghem, a réussi sa 2^{ème} année baccalauréat trilingue aux facultés universitaires de St Louis.
- Sandrine d'Oreye, fille de Nicolas et Astrid, née Leverghem, a réussi son baccalauréat en ingénieur commercial à l'ICHEC.
- Harold Leverghem, fils de Tanguy et Raphaël Leverghem, a réussi son baccalauréat en ingénieur civil à l'UCL avec distinction.
- Aurian Huysse, fils d'Yves et Isabelle Huysse, a terminé son baccalauréat en ingénieur de gestion trilingue aux facultés universitaires de St Louis.
- Humbert Leverghem, fils de Diego et Chantal Leverghem, a réussi sa 1^{ère} année master en ingénieur civil UCL à l'université Yonsei à Séoul avec grande distinction.
- Edouard Leverghem, fils de Benoît et Marina Leverghem, a réussi un master en management à la London Business School.
- Laetitia Verdickt, épouse de Sébastien et fille de Diego et Chantal Leverghem a terminé ses études de médecine à Leuven avec la plus grande distinction.

- Sébastien Verdickt, époux de Laetitia, née Leverghem, a terminé ses études de médecine à Leuven avec la grande distinction.

Le Président poursuit : « je voudrais terminer ce mot en remerciant très chaleureusement nos secrétaires et volontaires qui ont permis à nos invitations de parvenir dans chaque boîte aux lettres en temps et heure et aussi pour le soutien logistique qu'elles m'ont apporté tout au long de cette année pour organiser les Conseils d'administration et assurer le suivi des décisions qui y ont été prises. Elles méritent vos applaudissements. »

7. Projets familiaux : archives, iconographie, bulletin, site web, « debriefing » des journées culturelles du 500^{ème} anniversaire et du rallye 2016, activités « jeunes »

a. Iconographie

« Sous la houlette de nos dynamiques administrateurs, Arnould et Tanguy, et avec le concours de Bernard de Lovinfosse, l'iconographie est accessible sur le site internet et l'ensemble des tableaux répertoriés sont identifiés et datés.

L'objectif est de compléter notre collection et l'améliorer la qualité des reproductions qui y figurent. Vous pouvez y contribuer en adressant à notre secrétariat des tableaux ou gravures représentant des membres de la famille voire même leur reproduction.

La suite du projet iconographique est de publier un recueil « papier » contenant l'ensemble des tableaux avec une note biographique et ce, dès qu'ils auront été recensés. »

Les autres points des projets familiaux ont été abordés dans l'allocution du Président.

8. Présentation du travail de digitalisation des archives par B. de Callataÿ

A l'invitation de Benoît, Bernard de Callataÿ, notre « moine copiste », présente un exposé clair, précis et concis de son travail de digitalisation des archives dans les caves du château d'Huyse et ce, au moyen de Power Points bien documentés et à la portée de tous : il y explique sa méthodologie et on y voit des parchemins, des documents anciens, des sceaux, des fiches de la célèbre Tante Marthe... Il est ensuite chaleureusement applaudi et remercié par l'Assemblée.

Le Président poursuit : « Je tiens au nom de toute la famille à te remercier, Cher Bernard, pour l'important travail auquel tu consacres, nous devons le dire, une partie importante de ton temps, temps de retraité, il est vrai, mais que beaucoup consacrent à des activités plus légères...Tu vas devenir une icône de la famille, un peu à l'image de Tante Marthe, à qui les

générations futures devront une énorme gratitude pour avoir assuré la conservation digitale de notre patrimoine documentaire. Tu fais partie des gens qui font bouger les choses au prix de leur temps et de leur dévouement, BRAVO ! »

9. Assemblée Générale 2017

La prochaine Assemblée Générale aura lieu le dimanche 24 septembre 2017 chez Benoît et Marina Leverghem. Le Président demande à tous de bloquer cette date dans les agendas. Le lieu sera communiqué ultérieurement.

Pour 2018, les propositions peuvent être adressées au secrétariat.

10. Divers, questions/réponses

Le Président rappelle qu'en 2017, 4 mandats d'administrateurs viendront à échéance, à savoir celui de Marie-Martine Coget, d'Isabelle Huysse, de Tanguy Leverghem et de Pascale Leverghem ; la présidence de Benoît Leverghem se termine également en 2017 et devrait revenir à la branche Huysse. Benoît souhaiterait que de jeunes membres entrent dans le Conseil pour assurer la relève dans le futur. Le Président demande que les candidats éventuels à ces différents postes adressent leur candidature et leur lettre de motivation au secrétariat de l'Union Familiale avant le 30 avril 2017 afin que le Conseil d'Administration puisse les prendre en considération avant l'Assemblée Générale de 2017.

Benoît fait part à l'Assemblée que Philippe-Edgar Detry, époux de Nathalie, née Leverghem, a publié un livre sur l'histoire de sa famille, intitulé « La Famille Namuroise Detry » dont il offre, à l'Union Familiale, un exemplaire dédié pour nos archives. Plusieurs « della Faille » y sont régulièrement mentionnés.

Le Conseil d'Administration le remercie vivement pour sa générosité et va lui adresser un message de remerciement.

Le Président termine : « notre cousin, Eric Leverghem, qui fut un temps reporter automobile, m'a signalé que sa collection, qui compte plus de 50.000 clichés datant des années 60 et 70, avait été récemment acquise par le « Revs Digital Institute » dépendant de l'Université de Stanford. Ces photos sont accessibles sur internet où vous pouvez très facilement les consulter et ainsi vous replonger dans une époque qui était encore celle des « gentlemen drivers ». Un lien depuis le site internet familial sera bientôt développé. »

Le Président clôt l'assemblée à 16 heures 45. La séance est levée.

